

Rapport du Président

Commission permanente du lundi 25 octobre 2021 N° CP-2021-9-12-13

12 ème Commission

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Service instructeur

Service dialogue de gestion financière

Service consulté

PROPOSITIONS D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR 2021 AUX COLLÈGES ET ÉCOLES DU HAUT-RHIN ORGANISATEURS DE SORTIES SCOLAIRES AVEC NUITÉES

Résumé : La politique éducative de la Collectivité européenne d'Alsace joue un rôle fondamental de socialisation et d'ouverture sur le monde des jeunes alsaciens.

Elle finance le fonctionnement des collèges publics et privés et attribue des subventions pour les voyages et sorties scolaires organisés par les collèges et écoles publics et privés, selon des modalités de participation à ce jour différentes entre le Bas-Rhin et le Haut-Rhin. Celles-ci se poursuivront jusqu'à l'élaboration d'une nouvelle politique de participation aux voyages et sorties scolaires attendue pour le 1er janvier 2023.

Ce rapport propose l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 21 448 € dans le cadre de sorties scolaires avec nuitées du Haut-Rhin pour les années scolaires 2020/2021 et 2021/2022. Elles concernent 11 écoles publiques, et 1 collège privé, soit 596 élèves.

La Collectivité européenne d'Alsace finance le fonctionnement des collèges publics et privés et attribue des subventions pour les voyages et sorties scolaires organisés par les collèges et écoles publics et privés, selon des modalités de participation différentes entre le Bas-Rhin et le Haut-Rhin.

Le présent rapport propose l'attribution de subventions dans le cadre de sorties scolaires de 11 écoles publiques et 1 collège privé du Haut-Rhin (596 élèves) selon les modalités suivantes fixées par le Conseil.

Par délibération du 15 novembre 2019, le Conseil Départemental du Haut-Rhin a adopté les modalités d'intervention en faveur des sorties scolaires avec nuitées. Il s'agit exclusivement de séjours dans les centres agréés de catégorie A et B du Haut-Rhin. Une subvention est accordée sur la base de 10 € par élève et par nuitée.

Pour rappel, les centres de catégorie A sont des structures permanentes d'accueil en pension complète, mettant à disposition des établissements scolaires des intervenants de vie quotidienne et/ou d'enseignement. Les activités proposées sont axées sur la découverte de l'environnement. Chaque centre propose par ailleurs des activités qui lui sont spécifiques (ex : apprentissage de la langue allemande, patrimoine médiéval et musique, sports de montagne...).

Les centres de catégorie B sont des structures permanentes d'accueil en pension complète, sans mise à disposition de personnel éducatif.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer aux écoles publiques et au collège privé du Haut-Rhin figurant dans le tableau annexé des subventions de fonctionnement pour les sorties scolaires avec nuitées pour un montant de 21 448 €.

L'opération et les imputations budgétaires sont précisées dans le tableau annexé à la présente délibération.

Les aides financières seront versées aux 11 écoles publiques et au collège privé en une seule fois.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

Frédéric BIERRY

2/2